



Corporation Municipale de la  
Paroisse de Saint-Urbain

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

**Avis public relatif à l'entrée en vigueur du règlement de la MRC de Charlevoix no. 210-24 modifiant le règlement sur les permis et certificats du TNO Lac-Pikauba.**

Je, Martin Guérin, directeur général, de la municipalité de Saint-Urbain, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement numéro 210-24 au bureau municipal de Saint-Urbain et sur le site internet de la municipalité en date du 31 octobre 2024.

---

Signature  
Directeur général

31 octobre 2024

---

Date